UNIVERSITÉ DE SFAX

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET DE GESTION

EXAMEN DE FISCALITÉ II

Auditoire :

3ème Année SCIENCES COMPTABLES

Année universitaire 2001/2002

Session principale

Durée : 3 Heures

Enseignants responsables :

Mr. Tijani CHAABENE, Mr. Fehmi FEHRI, Mr. Khaled KALIA.

Monsieur Zahi préoccupé de la préparation de sa déclaration d'impôt, vient vous consulter sur la façon de déterminer son revenu imposable au titre de l'exercice 2001.

Pour ce faire, il vous fournit les informations suivantes :

I/ Monsieur Zahi est actionnaire dans la société anonyme « ROYAL » .

Il détient 60 % du capital social qui s'élève à 100 000 D. Il est à noter que la société a augmenté son capital le 30/09/01 de 100 000 D libéré de moitié.
En sa qualité de président du Conseil d'administration, il a encaissé des jetons de présence pour une valeur de 8 500 D.

Au cours du mois de décembre 2001, Monsieur Zahi a encaissé des intérêts relatifs à sa mise dans la caisse de la société effectuée le 1er Octobre 2000 d'un montant égal à 25 000 D avec un taux de rémunération de 12 %.

Le montant des intérêts encaissés s'élève à 3 000 D.

II/ Monsieur Zahi est propriétaire :

- d'un immeuble sis à El Manar Tunis et loué à une entreprise commerciale. Il a encaissé le 10/02/2001 un montant de 14 400 D, représentant le loyer d'une année et une caution de 3 mois.

Il a acquité le 10/07/01, la taxe locative pour un montant de 430 D.

- d'un appartement situé à Paris. Le loyer encaissé en 2001 s'élève à 18 000 D.

III/ Monsieur Zahi était actionnaire dans la SA « XYZ » .

Il a reçu le 15/08/01 des dividendes de 620 D au titre des bénéfices de l'exercice 2000.

Non satisfait du rendement de ces titres, il décide de les vendre le 7/09/01.

Nombre d'actions : 200 D

Valeur d’acquisition : 23 D

Valeur au 31/12/00 : 30 D

Valeur de cession : 31 D

IV/ Farhat le fils aîné de Monsieur Zahi âgé de 19 ans exploite, à titre personnel, une petite affaire de commerce de produits alimentaires.

Il a réalisé, en 2001, un chiffre d’affaires de 23 000 D.

V/ Zahia le conjoint de Monsieur Zahi, avocat, a réalisé un chiffre d’affaires de 40 000 D.

Les charges annuelles justifiées s’élève à 13 600 D.

VI/ Monsieur Zahi est associé dans une SNC exerçant une activité industrielle soumise à la TVA au taux de 18 % constituée en 1995 au capital de 80 000 réparti comme suit :

* Monsieur Zahi : 40 %
* Monsieur Farhat : 20 %
* Monsieur Ftouh : 20 %
* Monsieur Nabil : 20 %

Le résultat dégagé en 2000 s’élève à 45 000 D.

La SNC a réalisé en 2001 un bénéfice comptable avant impôt de 25 480 et un chiffre d’affaires de 1.085.000 D.

L’analyse des comptes de charges et produits a permis de relever les informations suivantes :

1- Salaire annuel brut du gérant Monsieur Salah fixé par l’AG : 9 600 D.

Salaire de Monsieur Nabil directeur administratif et financier : 8 400 D.

2- Charges relatives au matériel de transport :

Désignation	Entretien et réparation	Vignette	Assurance
Voiture 7 CV	2 500	120	140
Voiture 11 CV	400	240	180
Camion 14 CV	640	300	360

3- La société a procédé à une grosse réparation de la chaine de production achevée le 31/03/01.

Le montant de la dite réparation s’élève à 34 000 D. La société a payé en plus 6 435 à titre d’honoraires de l’ingénieur français, Edward séjournant en Tunisie depuis 2 ans, en contre partie de sa participation dans cette réparation.

4- Les frais de mission de voyage s’élèvent à 3 500 D, dont 90 D timbres de voyage.

5- Les frais de cadeaux et réception s’élèvent à 17 590 D

6- Dons et subventions servis à :

* Monsieur Zied salarié de l'entreprise : 100 D

* Association du croissant rouge : 500 D

* Association des étudiants en gestion : 350 D

7- L'associé Zahi a déposé dans la caisse de la société, le 1/04/01 la somme de 10 000 D rémunérée au taux de 14 %.

Le 30/11/01 il a encaissé une avance sur les intérêts pour un montant de 750 D.

8- Intérêts de retard sur livraison tardive de marchandises 150 D.

9- Subvention reçue le 15/01/01 pour l'acquisition d'un terrain pour un montant de 40 000 D.

10- Dotations aux amortissements :

- 2 800 : amortissement voiture 7 CV, acquise le 1/10/96 pour un montant de 14 000 D.
- 6 000 : amortissement voiture 11 CV, acquise le 1/06/99 pour un montant de 30 000 D.
- 3 600 : amortissement camion acquis le 31/08/98 pour un montant de 18 000 D.
- 2 250 : Amortissement matériel informatique acquis le 1/05/98 pour 15 000 D.
- 20 000 : amortissement de la chaine de production acquise à la constitution pour une valeur de 200 000 D.
- 5 000 D : Amortissement du local.

11- Provision pour créances douteuses :

Désignation	**Montant Créance**	**Provisions**	**Action en Justice**
Client A	95	-	Non
Client B	1 500	700	Oui
Client C	3 200	3 200	Non

- Provisions pour dépréciation des titres :

La SNC a acheté 150 actions de la société « SOUVENIR » cotée en bourse pour une valeur globale de 4 800 D.

Le cours boursier au 31/12/01 est de 28 D.

- Provision pour dépréciation de stock :

La société a constaté une provision pour dépréciation des stocks de matières premières d'un montant de 4 000 D.

TRAVAIL A FAIRE :

1- Etablir la déclaration de revenu de Monsieur Zahi sachant qu'il a souscrit un contrat d'assurance vie personnelle pour un montant de 1 000 D. et qu'il a trois enfants.

2- Traitement fiscal, au niveau de la SA « ROYAL » des jetons de présence et des intérêts servis à Monsieur Zahi.

3- Traitement fiscal des honoraires de l'ingénieur Edward.

4- A quel régime d'imposition peut être soumis Farhat ? (expliciter ce ou ces régimes d'imposition).

5- A quel régime d'imposition conseillez-vous Mme Zahia ?